



Nancy, le 25 SEP. 2025

HOTEL DE VILLE
SAINT-NICOLAS-DE-PORT
MONSIEUR LE MAIRE
4 BIS PLACE DE LA REPUBLIQUE
54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Objet : Consultation du Département sur la modification de droit commun du PLU de la Ville de Saint-Nicolas-de-Port.

Dossier suivi par Frédéric LONCHAMPT
Direction à l'Accompagnement de la Transition Ecologique
Service Actions Foncières et Urbanisme
Tel : 03 83 94 56 85
Courriel : flonchamp@departement54.fr

MAIRIE DE SAINT NICOLAS DE PORT

30 SEP. 2025

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre projet de modification du PLU de votre commune et conformément au code de l'urbanisme, vous avez sollicité un avis du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le 04 septembre 2025 en tant que personne publique associée (PPA).

Aussi, après analyse des documents mis à notre disposition, nous émettons un avis favorable sur le projet de modification de droit commun du PLU visé en objet.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, rendu dans le cadre des dispositions prévues par l'article R143-4 du code de l'urbanisme, n'est émis qu'au regard des strictes compétences du Département et ne vaut en aucun cas avis général sur les projets présentés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

André CORZANI

Andre CORZANI
2025.09.24 20:12:29 +0200
Ref:9466346-14248464-1-M
Signature numérique
Pour la présidente et par délégation,
Vice-président, délégué à
l'Aménagement